

**Rapport sur l'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale  
au titre de l'exercice 2023**

L'article 139 de la loi n°2007-1822 du 24 décembre 2007 codifié à l'article L.1111-2 du Code général des collectivités territoriales, précise que les communes bénéficiant de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Cohésion Sociale (DSUCS) doivent présenter un rapport à leur assemblée délibérante, compétente sur les actions menées en matière de développement social urbain, comprenant :

- L'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités,
- Les actions entreprises sur le territoire,
- Les moyens affectés à ces actions.

La commune a perçu 4 357 341 € au titre de la DSUCS 2023, soit une augmentation de 1,76 % (DSUCS au titre de 2022 : 4 281 824 €).

Dans l'esprit du législateur, la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Cohésion Sociale a été instituée pour participer aux financements des actions de développement social urbain.

Depuis 2011, il ne s'agit plus de justifier par une liste l'utilisation de la DSUCS mais plutôt de retracer l'évolution de résultats constatés par rapport aux moyens engagés sur les périmètres en Politique de la Ville.

Le présent rapport répond à cette orientation pour l'année 2023.

La DSU a permis d'abonder les actions suivantes :

Service	Champ d'action	Montants engagés	total
<b>CCAS</b>			<b>841 400</b>
	Administration générale	392 481	
	Pilotage aide sociale	134 836	
	Logement	80 516	
	Insertion sociale	197 791	
	Car senior	35 776	
<b>Centres sociaux</b>			<b>1 224 164</b>
<b>Cohésion sociale</b>			<b>2 662 461</b>
	DRE	35 760	
	Démocratie locale	87 240	
	Maison de quartier	253 109	
	Dynamique associative	434 332	
	Dynamique sportive	776 209	
	Dynamique culturelle	1 075 811	
<b>Total ville sur DSUCS</b>			<b>4 728 025</b>

Vu pour être annexé à  
la délibération n° 297/2024  
du Conseil municipal du 21 mai 2024

Le Maire



## Eléments de contexte :

15 522 habitants habitent la commune de Sin le Noble dont 1 556 sur le quartier prioritaire des Epis mais aussi 2 976 sur le quartier prioritaire intercommunal de Douai Sin le Noble Waziers (Bivouac de Sin le Noble)

**Niveau de vie** : 20 % des familles, en moyenne sur les 2 quartiers, sont des familles monoparentales. 80 % des ménages en moyenne sont non imposables et parmi elles, les prestations sociales sont les seuls revenus disponibles pour 40 % des familles des Epis et 25 % pour le quartier Bivouac. Ce dernier comporte 10 % de plus de personnes retraitées qu'aux Epis et par conséquent davantage de seniors de plus de 60 ans.

Le taux de pauvreté est à 56,8 % aux Epis et 40,6 % au Bivouac. Il faut également compter sur 31 % des foyers allocataires au RSA Socle aux Epis et 36 % au Bivouac. Pour les 2 quartiers 16 % vit de l'AAH.

**Typologie des habitations** : 95 % d'allocataires sur le quartier des Epis pour 80 % au Bivouac, le taux de propriétaires est très faible sur les 2 quartiers. Dans le paysage de l'offre de logement, nous avons 72 % de logements sociaux aux Epis et presque 89 % au Bivouac. 96,9 % des logements sociaux sont collectifs aux Epis et moins de 60 % au Bivouac. De ce fait, sur le quartier des Epis 96 % des habitants vivent en appartement et au Bivouac 89,8 % vivent en maison.

### I - Activités de cohésion sociale

La politique de la ville, née dans les années 1980 afin de réduire les écarts de développement entre des quartiers défavorisés et le reste du territoire urbain auquel ils appartiennent, est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants.

Avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, dite « loi Lamy », la géographie prioritaire de la politique de la ville a été redéfinie. Désormais, pour identifier les quartiers prioritaires, un critère unique est requis : **le revenu des habitants**.

Aujourd'hui, environ 5,5 millions de personnes vivent dans les 1 514 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), situés dans plus de 859 communes différentes, en métropole et en outre-mer.

La politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics en matière d'éducation, d'emploi, de santé, entre autres. Elle dispose aussi de moyens d'interventions spécifiques pour répondre au cumul de difficultés que rencontrent les habitants de ces quartiers prioritaires. Elle agit dans tous les domaines : développement économique, emploi et insertion professionnelle, rénovation urbaine, transports et cadre de vie, éducation, prévention de la délinquance, justice et sécurité, médiation sociale, santé, culture, sport, solidarité numérique...

Pour Sin le Noble, 2 quartiers sont identifiés quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- Le quartier des Epis
- Le quartier du Bivouac, inclus dans le QPV intercommunal de la Fosse Notre Dame, regroupant les quartiers de la Clochette pour Douai et celui de Notre Dame pour Waziers.

Dans le cadre de la programmation contrat de ville, les élus du territoire ainsi que les partenaires mobilisés dans le cadre des travaux de rénovation ont priorisé 4 thématiques d'interventions pour la période 2020-2022 :

- **Axe 1 : Le numérique** : Cette priorité du territoire, formulée notamment à travers la feuille de route numérique, s'est déclinée à la fois dans l'accompagnement des publics face à la dématérialisation et la lutte contre l'illectronisme et dans l'utilisation du numérique comme levier pour l'insertion professionnelle.
- **Axe 2 : La levée des freins vers l'emploi** : Les élu.es du territoire ont souhaité que la programmation 2022 puisse apporter des solutions concrètes pour favoriser le maintien, l'accompagnement et la remise à l'emploi. Les actions de proximité s'inscrivant dans une démarche de parcours individualisés ont été ainsi privilégiées dans la mesure où elles permettaient la levée des freins en amont des processus de recrutement, en complémentarité des dispositifs de droit commun. Cette levée des freins peut prendre la forme d'accompagnement vers l'emploi ou l'entrepreneuriat, de freins périphériques comme la mobilité, la garde d'enfant ou le savoir être. L'objectif étant de favoriser l'employabilité des publics également par des actions innovantes de mise en relation entreprises/publics.
- **Axe 3 : La Réussite éducative** (dédié à la cohésion sociale) : En s'appuyant sur les diagnostics locaux et en partenariat avec les communes concernées par le Programme de Réussite Éducative, Douaisis Agglo a proposé

des actions complémentaires aux programmations communales, dans une logique mutualisée.

- **Axe 4 : La culture** (dédié à la cohésion sociale) : comme support pour travailler le savoir être, le langage, la confiance en soi et le développement de l'esprit critique

Ainsi pour 2023, la ville de Sin le Noble a proposé une programmation d'actions pour un montant total de 191 968 €

- o Montant subventions sollicitées auprès de l'Etat : **95 180 €**
- o Montant subventions sollicitées auprès de la Région : **21 500€**
- o Part ville : **75 288 €**.

## **Axe 1 : Le Numérique**

### **1. L'inclusion numérique des publics**

Depuis une vingtaine d'année, le numérique a pris une place de plus en plus importante dans notre société. Cette situation impacte à l'échelle communale les usages et pratiques de l'administration ainsi que les relations des usagers au service public. Les conséquences sont également majeures dans le quotidien des sinois qui se retrouvent profondément bouleversés par ces évolutions technologiques d'importance. Au-delà même de la vie quotidienne c'est aussi, une problématique de cohésion sociale ou de lien social qui se pose aujourd'hui avec de nouvelles formes d'exclusions dues au phénomène de fracture numérique. Tels sont donc les défis auxquels la ville de Sin le Noble est aujourd'hui confrontée et qui doit :

- Adapter le service public au nouveau contexte technologique,
- Favoriser l'accès de tous à ces outils sur le territoire,
- Lutter contre les difficultés d'usages pour ne laisser personne de côté.

C'est dans ce cadre que la ville de Sin le Noble s'est engagée, depuis 2021, dans une lutte contre cette fracture numérique liée à l'insuffisance des infrastructures, au coût élevé de l'accès numérique et à l'absence de formation et d'accompagnement adapté aux différents publics notamment les plus fragilisés.

En ce qui concerne l'objectif de favoriser l'accès de tous à ces nouveaux outils, la ville s'est donnée les moyens de ses ambitions par le biais de nombreux projets et dispositifs mis en place et tournés vers la population et l'inclusion de tous.

Par le biais notamment de l'Agence National de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour le compte du secrétariat d'Etat chargé de la transition numérique et des communications électroniques, des dispositifs ont pu être mis en place au sein de la collectivité afin de proposer aux acteurs locaux le recrutement de conseillers numériques destinés à accompagner les publics sur :

- Leurs usages quotidiens : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc.,
- Les usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc.,
- La réalisation de démarches administratives en ligne seul.

C'est dans ce cadre qu'a été recruté dans un premier temps, un conseiller numérique ANCT à temps plein pour une durée de 2 ans mutualisé avec le CCAS. L'ensemble de ces ateliers fait l'objet d'une gratuité pour les usagers. Ce recrutement a été complété au niveau de la commune par le contrat de ville dans le cadre duquel la collectivité a obtenu que soit financé un emploi d'animateur numérique permettant de diffuser les usages du numérique au plus près des habitants dans les quartiers et notamment ceux issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (Epis/Raquet, Bivouac).

Ensuite, en mai 2022 la création d'une Maison France Services labellisée par l'ANCT a été ouverte afin d'accompagner les usagers de la commune et des villes voisines. La structure est située au sein du centre social A. De St Exupéry sur le quartier des Epis avec 2 agents conseillers France Services mis à disposition pour accompagner les publics.

Pour 2023, l'activité liée à l'accompagnement numérique sur le territoire de Sin le Noble représentait :

#### **1.1 La Maison France Services**

## 1.2 Conseillers numérique ANCT (1ETP)

## 1.3 Inclusion numérique Contrat de ville (1 animateur numérique/1 ETP)

### Axe 2 : La levée des freins vers l'emploi

#### L'employabilité des publics en difficulté

L'atelier employabilité, test qui a débuté en juin 2021, a montré que le public avait des besoins et était réceptif à l'atelier en étant assidu. Les participants ont été orientés par le conseiller d'insertion professionnel basé au centre social Saint Exupéry aux Epis. Le public vient principalement du quartier des épis.

La présence d'une action du CAPEP à la maison de quartier Mandela en même temps que celle de l'animateur numérique a permis de créer un partenariat. En effet, une partie du public reçu par le CAPEP, public en redynamisation vers l'emploi, a des difficultés avec le numérique. L'animateur numérique a effectué quelques interventions soit dans le champ de la culture numérique soit dans le champ de la recherche d'emploi sur internet. Cela a aussi permis au public du CAPEP de faire la connaissance avec l'animateur numérique et de faire appel à lui si besoin en accompagnement, ainsi que de participer au Blabla du numérique. **Ce partenariat positif continuera en 2024 dans le cadre d'un projet de levée des freins à l'emploi.**

Le rôle de l'animateur a été aussi d'aller vers les partenaires présents au sein des structures afin de noter les besoins en numérique et de faire des propositions de réponses adaptées.

La maison de quartier Nelson Mandela, qui héberge le pôle numérique et insertion de la ville, propose des services permettant d'accompagner et de former les publics aux usages du numérique dans le cadre de démarches autour de l'emploi avec la mise à disposition d'ordinateurs et de tablettes : pour la réalisation des tâches quotidiennes telles que la création de cv électroniques et lettres de motivation, la consultation d'annonces d'offres d'emploi et de formations en ligne, aides aux projets sur les plateformes dédiées... ce qui permet de répondre aux préoccupations des jeunes et des publics en manque de repères concernant l'utilisation de l'outil numérique dans les actes de la vie quotidienne, notamment sur les thématiques repérées suivantes :

- La scolarité
- L'emploi, les métiers
- L'accès à la vie professionnelle
- Les loisirs et les sports
- La vie quotidienne
- Les projets
- La santé
- La mobilité à l'international (projet autonome).

#### Les partenaires associés :

- Mission Locale
- France Travail
- Le CRIJ
- Le CAPEP
- Agence intérimaire Ranstad :
  - Site Faurecia
  - Site Sogefi
  - Site Toyota Ornaing
  - Site Toyota Somain
- Direction des ressources Humaines Renault Douai
- Tour Emploi.

#### Quelques chiffres :

- Public mobilisé : 30 personnes
- **Coût du projet : 26 500 € avec un financement à hauteur de 13 250 € par l'Etat.**

### Axe 3 : La réussite éducative

Le Programme de Réussite éducative, rétabli sur le territoire de la Commune de Sin-le-Noble depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015 s'inscrit dans une logique d'égalité des chances, défini dans le plan de cohésion sociale de la commune. La vulnérabilité sociale des enfants issus de famille résidant en QPV reste aujourd'hui, une problématique importante. C'est dans ce contexte qu'intervient le PRE. En effet, en lien avec les différents acteurs locaux : l'Education nationale, les pôles scolaire et sociaux de la ville, le collège, les services sociaux du Conseil Départemental du Nord, les associations locales, le club de prévention, la médecine scolaire et le RASED autour de la réussite éducative. Ainsi, le PRE permet à des enfants de 2 à 16 ans, repérés en difficulté sociale et scolaire, de construire, en association avec leurs parents, un parcours individuel visant à bénéficier d'actions, hors temps scolaire, de soutien personnalisé en réponse aux problèmes évalués (accompagnement éducatif, pédagogique et psychologique, travail sur le rythme de l'enfant, travail sur l'estime de soi, accompagnement autour de la parentalité).

Pour l'année 2023, le PRE a développé des fonctions non négligeables et une réelle « expertise » sur ses 4 objectifs prioritaires définis par l'ensemble des partenaires de la réussite éducative, à savoir :

- objectif prioritaire n° 1 : développer la prévention précoce dès la petite enfance ;
- objectif prioritaire n° 2 : lutte contre l'échec scolaire ;
- objectif prioritaire n° 3 : développer l'estime de soi ;
- objectif prioritaire n°4 : améliorer la relation et la communication parents/enfants/institutions.

**En termes d'organisation, le PRE c'est :**

- 2ETP 35H/semaine 1850 Heures, positionné au sein de la Direction de la cohésion sociale,

**Le PRE en quelques chiffres pour 2023 :**

- **122 suivis individualisés** (comptabilisés en décembre 2023) répartis pour 65% d'entre eux dans le quartier des Epis, 15% d'entre eux issus du quartier du Bivouac et le restant provenant des autres quartiers,
- **67 Familles accompagnées** (il s'agit parfois de fratries expliquant la différence entre le nombre de suivis et le nombre de familles accompagnées),
- **12 EPS** (Equipe Pluridisciplinaire de Soutien) réalisées et 96 suivis individualisés soumis à cette instance (Ecole Molière, Groupe scolaire Paulette Deblock et Collège Anatole France),
- **42 Sorties du dispositif dont 36 en sorties positives.**
- **Coût total du projet 102 307 financé à hauteur de 66 500 € par l'Etat (part ville : 35 807€)**

- 36 acteurs et partenaires de la réussite éducative contribuent à la réussite éducative.

### Axe 4 : La culture

#### 1.1 Passeport Culture

Porté par le Programme de Réussite éducative, le projet consistait à faire découvrir aux enfants issus des QPV 3 associations culturelles de leur choix, sur une année civile, avec la possibilité de s'inscrire dans une nouvelle association ou de participer à un nouveau stage culturel. Chaque enfant a pu bénéficier gratuitement d'une inscription trimestrielle dans un club artistique ou culturelle de la commune.

Objectif du passeport culture :

- Permettre une ouverture culturelle
- Amener une aide financière aux familles
- Travailler en partenariat avec les associations communales
- Permettre aux diverses associations de se faire connaître des familles
- Orienter les familles vers le droit commun
- Travailler l'implication des familles

**Quelques chiffres :**

- 40 enfants issus des QPV ont pu bénéficier du passeport culturel.
- 3 spectacles au TANDEM de Douai (danse, théâtre, concert de musique)
- 1 stage découverte « Formes et couleurs » pour les tout-petits organisé par l'association les deux tortues
- 1 stage découverte Improvisation théâtrale mis en place par l'association Improviz a fond
- 1 journée découverte du monde médiéval pour les plus jeunes mis en place par l'association Les sang-dragon
- 1 journée découverte de jeux grandeur nature pour les adolescents mis en place par l'association Les sang-dragon
- 1 stage découverte de broderie sur photographie mis en place par la MJC
- 1 stage découverte graphisme pour les petits organisé par l'artiste Pauline Duez
- 1 stage découverte « Portraits imaginaires » pour les adolescents organisés par l'artiste Pauline Duez.
- **Montant total du projet 2 750 € financé à hauteur de 1 788 € par l'Etat.**

## 1.2 Cultur' à domicile

Par le biais de cette action, le CCAS a proposé des temps d'animation culturels au domicile des seniors issus des QPV. Les objectifs principaux étaient :

- De rompre l'isolement du public cible
- D'apporter une prestation culturelle aux personnes ne pouvant plus se déplacer
- D'amener ce public en isolement à s'ouvrir vers l'extérieur.

### Quelques chiffres :

- 58 séniors ont bénéficié de ces visites à domicile à raison d'une fois par mois pour une durée de 20 à 30 minutes.
- 4 visites annuelles ont pu être proposées à chaque participants.
- 12 séances avec les ch'tis clowns et 12 séances de musique (accordéon, musique du monde et swing) ont pu être proposées.
- **Le montant du projet s'élevait à 22 943 € avec un financement de l'Etat de 10 000 €.**

## 1.3 Masque et identité, parcours vers la citoyenneté

Porté par la MJC Maison des Arts, le projet consistait à travailler sur le masque et sur le carnaval dans le monde, et notamment dans la région Nord Pas De Calais. En lien avec les centres sociaux municipaux, le projet s'est déroulé sur les quartiers classés en QPV :

- Sur le quartier des Épis : par la construction d'un géant personnage fédérateur d'un quartier en rénovation urbaine (cela suppose de la part du groupe une réflexion sur la composition du quartier...).
- Sur le quartier du Bivouac : par un travail sur le patrimoine mobilier, relation entre cité minière et constructions récentes : réalisation de maquettes : urbanisme, routes etc.

Les objectifs du projet étaient :

- De soutenir l'accès à la culture comme vecteur de cohésion sociale
- De faire réfléchir sur la fonction du masque : il cache et révèle, il permet de prendre une autre identité. Le type de masque est lié à une civilisation, une histoire, une mode etc. Son choix n'est pas anodin et doit être réfléchi.
- De favoriser une expression libre
- D'amener à oser s'exprimer par l'adaptation nécessaire au masque réalisé (animal, personnage fabuleux, divinité...)
- D'améliorer le vivre ensemble.

### Quelques chiffres :

- 40 enfants âgés de 8 à 12 ans, issus des QPV ont pu participer au projet.
- **Montant total du projet 6 654 € financé à hauteur de 3 327 € par l'Etat.**

## 2 Les autres outils de cohésion sociale :

### ➤ **Démocratie participative**

La volonté de mieux associer les habitants à la prise de décision à l'échelon local a été affirmée depuis avril 2014 et formalisée par le biais d'outils de démocratie participative locale. L'idée étant d'initier et de construire durablement une démarche de concertation et de participation des habitants dans la vie de leurs quartiers. Ainsi, la ville de Sin le Noble a décidé de se doter d'instances de démocratie participative par la mise en place de :

- 8 conseils de quartier regroupant 99 membres,
- 1 Conseil des Sages, composé de 15 membres,
- 1 conseil municipal des jeunes composé de 33 jeunes conseillers.

La rencontre de ces instances de démocratie participative a permis de traiter plus de 1 244 signalements remontés sur les différentes thématiques de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).

Depuis 2018, dans le cadre de la dynamique de démocratie participative de nombreux projets d'aménagement ont pu être réalisés en concertation avec les habitants, financés dans le cadre de fonds publics tels que la Dotation de la Politique de la Ville (Etat) et les Fonds de Travaux Urbains (Région).

### ➤ **Dynamique associative**

Les relations entre les associations sinoises et la collectivité sont aujourd'hui très riches. La vitalité du secteur associatif n'est plus à démontrer et représente une des priorités municipales : 132 associations sont actives sur le territoire sinois.

Dans ce cadre, la ville apporte, son soutien aux associations par l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement, réglementée en vertu de l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Pour rappel, cette subvention de fonctionnement, attribuée par la ville, constitue une aide financière de la commune à l'exercice de l'activité ou des activités courantes de l'association.

D'autres dispositifs financés par l'Etat et la Région sont également proposés par la ville au monde associatif parmi lesquels :

- **Le Projet d'Initiative Citoyenne (PIC) :**

L'ambition première du PIC est de valoriser les volontés des habitants en favorisant l'émergence permanente de démarches « citoyennes » et « participatives », visant l'intégration, la prévention et le développement social dans les quartiers.

La Région et la Commune en sont les principaux financeurs.

#### **Quelques chiffres (sur la période 2022/2023) :**

- 30 projets associatifs financés concernaient les thématiques suivantes :
  - Fêtes de quartier,
  - Découverte du patrimoine,
  - Sorties éducatives et culturelles.
- 2 820 habitants ont participé à ces différents événements.
- **Le montant des fonds destiné à ce dispositif était de 20 000 € (10 000 € Région et 10 000 € ville).**

- **Nos Quartiers d'Été (NQE) Région :**

Ce dispositif financé par la Région Hauts-de-France et la ville a pour objectif principal d'animer les quartiers politique de la ville (QPV) et/ou les quartiers identifiés dans les contrats de ville des Hauts-de-France pendant l'été pour les personnes ne partant pas en vacances et les personnes isolées.

Cela se manifeste par une programmation estivale riche en animations et en temps d'échanges, de rencontres et de partage, conformément au thème régional.

Le collectif associatif "Nos Quartiers d'été Sinois" est représenté par 3 associations : Les Hauts de Sin sur le quartier du Bivouac, le centre social en lien avec l'association « La Bonne Bêche » pour le quartier des Epis et Marais Accueil pour le Marais.

#### **Quelques chiffres :**

- 1 325 habitants et usagers des centres sociaux ont participé à ces 3 événements,
- **Coût total du projet 10 000 euros financé à hauteur de 5 000 € par la Région.**

- **Vacances pour Tous (Nos Quartiers d'Été Etat) :**

#### **Quelques chiffres :**

- 880 usagers des centres sociaux, du programme de réussite éducative et des quartiers de la ville ont pu participé à ces projets.
- **Coût total des projets 93 746 € financés à hauteur de 50 668 €.**

- **Ville Vie Vacances (VVV)**

Le dispositif Ville Vie Vacances (V.V.V) est un dispositif éducatif qui contribue à la prévention de l'exclusion et à un égal accès aux loisirs éducatifs des jeunes de 11 à 18 ans issus des quartiers prioritaires. Il leur permet d'accéder à des activités culturelles, civiques, sportives ou de sensibilisation à la création d'entreprises et de bénéficier d'une prise en charge éducative pendant les vacances scolaires. Ce dispositif vise à préserver ou reconstruire le lien social, favoriser le développement d'une citoyenneté active, et valoriser le vivre ensemble et les valeurs de la République.

#### **Quelques chiffres :**

- Sur la période 2022/2023, 36 jeunes ont participé à ces mini-chantier et ont pu bénéficier d'un séjour vacances.
- **Coût total des projets sur cette période : 36 000 € financé à hauteur de 28 800 € par l'Etat.**

## **II – Le centre communal d'action sociale selon les différents pôles**

### **Pôle accueil-secrétariat**

L'agent d'accueil a enregistré au moins 3 960 appels téléphoniques sur l'année 2022 et a accueilli un minimum de 2 635 administrés.

### **Pôle Séniors et Personnes porteuses de handicaps :**

- **« Car séniors » : 112 seniors utilisateurs en 2023.**

### **1152 trajets ont été répertoriés pour 2023.**

Il permet aux séniors d'être véhiculés, d'assurer leur déplacement quotidien (médecin, marché, cimetières, temps des loisirs, etc...). Ce service pour tous, vise aussi à rompre l'isolement et à favoriser le lien social. Ce service est très apprécié des personnes âgées et rencontre chaque année un succès croissant. Le car séniors est essentiellement utilisé pour les transports médicaux (plus de 50%) ensuite arrivent les courses, les loisirs et l'administratif.

Médical :	52%
Administratif :	3%
Vie sociale et familiale :	17%
Vie quotidienne :	28%

À ces transports s'ajoutent ceux qui sont offerts par le CCAS : les allers retours des après-midis de l'amitié et les actions de l'année bleue.

- **Loisirs séniors : Année bleue**

L'ambition du CCAS est d'offrir des distractions à tous nos aînés, quel que soit leur degré de mobilité et de répondre à leurs attentes.

Concernant l'action « à vos tablettes », **31** séniors ont été formés à l'utilisation de la tablette numérique ARDOIZ.

L'action « cultur'à domicile » s'est achevée en 2022 ainsi que 4 pattes pour un sourire.

Le CCAS comptait **92** participants aux « après-midis de l'amitié » avec une moyenne de fréquentation de 62 séniors avec des pics allant jusqu'à **72** présents.

Les actions de l'année bleue proposent : balade pédestre, théâtre, sorties au marché, au Musée, repas, sorties restaurant, ateliers « paroles des séniors »

Avec la subvention Phosphor'âge du Département, le CCAS a organisé différentes sorties à la journée (Musée de la dentelle à Caudry, Paris, Musée de la Piscine à Roubaix, pique-nique au Parc des Cytises, au Musée de la Mine de Lewarde, à chèvrerie de Rieulay, à la journée aux cerfs volant de Berck/Mer, aux marchés de Noël de Douai, Lille et Arras. **164** séniors ont participé au moins à l'une de ces sorties. Le CCAS a aussi organisé 3 déjeuners : 2 barbecues et un repas food-truck. **98** séniors ont participé au moins à l'un des déjeuners.

Un planning est distribué chaque mois à 450 séniors de la ville.

#### **Séniors en vacances :**

Ces séjours créent beaucoup d'engouement auprès de nos aînés. **96** personnes sont parties cette année avec ce dispositif qui permet de créer du lien et de renouer avec les vacances pour certains.

En 2023, deux séjours se sont déroulés :

Du 15 au 22 avril 2023 : 46 séniors étaient inscrits et **44** sont partis.

Du 7 au 14 octobre 2023 où 46 séniors étaient inscrits et **42** sont partis

#### **Le banquet des aînés :**

Il s'est déroulé le 19 octobre 2023 et a réuni **332** séniors. **201** personnes se sont vues remettre un colis gastronomique pour ne pas avoir pu assister à cet événement pour raison de santé.

#### **Les visites à domicile :**

Depuis 2019, le CCAS a créé un groupe de bénévoles qui se rendent au domicile des personnes isolées accompagnées de services civiques. En 2023, **163** visites ont été réalisées. Celles-ci durent entre 1h et 1h30. 8 bénévoles et 2 services civiques s'organisent entre elles pour se répartir les visites. Durant celles-ci des jeux, de la lecture, de la discussion, de la promenade sont proposés aux personnes visitées. **12** personnes bénéficient de ces visites de courtoisie.

- **Le relais MDPH :**

Le CCAS renseigne et aide tout sinois qui souhaite avoir des informations ou une aide à la rédaction du dossier MDPH. C'est un réel besoin de la population auquel le CCAS apporte une réponse. En effet, l'agent aide à l'élaboration, la mise en place du projet de vie et à son accompagnement ; elle apporte son aide aux demandes d'invalidité, sur les recours suivis d'orientation. Elle accompagne les sinois dans la complétude du dossier. Grâce à son réseau de partenaires qu'elle a tissé en participant aux différentes réunions sur la thématique du handicap, l'agent accompagne les usagers en fonction de chaque particularité.

Dans le suivi des dossiers, l'agent élabore les projets de vie, cherche les accompagnements adéquats et oriente vers les partenaires.

- **Les aides légales :**

Le CCAS participe à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale. Par voie de convention avec les autorités compétentes (Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie). Le C.C.A.S. assure uniquement l'instruction administrative : soit un rôle d'accueil des demandeurs, d'aide au remplissage des dossiers, de compilation et de validation des pièces justificatives, de transmission à l'autorité chargée de statuer sur la demande. L'agent gère aussi les demandes d'ACSS (complémentaire santé solidaire), les demandes d'ASPA, d'APA, d'invalidité, d'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI), les recours.

**Pôle insertion sociale :**

- **Revenu de Solidarité Active :**

Depuis 2010, à la demande du Conseil Général, le CCAS a pris en charge l'instruction des dossiers de demandes de RSA pour les personnes seules. Sa compétence désormais reconnue et la qualité de l'accompagnement associées au partenariat développé avec l'Emploi Formation Insertion Professionnelle, la Mission Locale, le Service d'Animation et de Médiation ont permis d'apporter des réponses mieux adaptées aux situations personnelles.

Un agent est en charge du suivi individuel des allocataires de RSA. Il a pour mission de lever les freins pour un retour à l'emploi. Au 31 décembre 2023, cet agent a accompagné 179 Contrats d'Engagement Réciproque (CER). Ces 179 allocataires sont répartis ainsi 78% de femmes contre 22% d'hommes. 67 allocataires sont sortis du dispositif d'accompagnement (déménagement, autres revenus, orientation vers un autre référent, orientation vers pôle emploi, retraite, abandon...) et 43 nouvelles personnes sont entrées dans le suivi.

Sur le public accompagné, 33.5% du publics est un public vieillissant (55 à 65 et +)

66% du public accueilli se situent dans les tranches d'âges des personnes employables mais au vu des problématiques ne le sont pas ou peu.

- **Gestion des dossiers de surendettement et le suivi budgétaire :**

Le CCAS compte dans son équipe une Conseillère en Economie Sociale et Familiale. Elle réalise avec l'aide d'une collègue, des permanences pour les demandes d'aide alimentaire ou celles pour payer des factures d'eau ou d'énergie.

Elle accompagne aussi les personnes dans leur démarche au niveau de la retraite.

Pour répondre aux attentes de certaines familles, elle intervient dans leur gestion budgétaire en les conseillant. **112** familles ont été reçues en rendez-vous. 21 ont déposé un dossier de surendettement.

**22** familles ont pu bénéficier du dispositif « paniers solidaires » qui permet à chacune d'obtenir un panier de légumes bio pour 2€ par semaine.

Cette année, le partenariat avec la SADE et Douaisis agglo a permis aux familles rencontrant des impayés sur leur facture eau de donner une aide qui s'appelle le chèque eau. 7 familles ont pu en bénéficier pour un total de 1 120 €.

- **La Bourse Solidarité Vacances :**

L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) permet le départ en vacances ou la pratique de loisirs de personnes à revenus modestes, et par ailleurs suffisamment autonomes pour construire leurs projets de vacances et

s'intégrer harmonieusement sur les sites de vacances proposés dans le cadre de leurs offres de séjours ou de loisirs, par les prestataires touristiques, partenaires de l'ANCV.

Le CCAS a reçu 100 familles pour un projet vacances. 17 familles ont annulé leur séjour pour des problèmes financiers ou des soucis de santé ; 15 dossiers ont été refusés par l'ANCV (les familles ont le droit à 2 séjours mer tous les 5 ans). Mme BOURGOIS a accompagné socialement **78** familles à concrétiser leur projet de départ en vacances en 2023. L'agent reçoit régulièrement chaque famille pour élaborer le projet, tenir un échéancier financier, la rassurer quand il s'agit d'un premier départ. Ces 78 familles sont composées de 149 adultes/adolescents et 91 enfants.

Avec la BSV, les personnes peuvent profiter du partenariat avec la SNCF qui permettait de payer 15% du prix d'un aller-retour.

- **Les aides facultatives :**

En application du Code de la famille et de l'action sociale et du décret n°95-562 du 6 mai 1995, le CCAS a défini la nature, les conditions et les modalités d'attribution des secours dans le cadre de son action sociale facultative. En décembre 2023, le Conseil d'administration du CCAS a redéfini les critères d'attribution des aides facultatives. Ces aides se traduisent par :

- Des chèques d'accompagnement personnalisé «hygiène et alimentation»
- Des chèques d'accompagnement personnalisé «énergie»
- Des aides financières diverses (*aides aux funérailles, départs en colonie spécialisée*)

**En 2023, le CCAS a reçu 143 familles pour des demandes d'aides. 335 demandes ont été étudiées (316 pour de l'aide alimentaire et 19 pour de l'aide au paiement de factures d'énergie). 56 ont été refusées 260 ont reçu un avis favorable.**

- **Le partenariat avec EDF :**

*Le décret 2008-780 du 13 août 2008 fait obligation aux fournisseurs d'énergie d'informer les services sociaux du département et de la commune du lieu de consommation des difficultés de paiement rencontrées par les clients bénéficiaires d'un Tarif Social de l'Energie ou ayant fait l'objet d'une attribution d'aide d'un Fond de Solidarité pour le Logement (FSL). Conformément à ces dispositions, EDF et Véolia informe le CCAS sur l'identité des clients de la commune qui bénéficient de mesures dérogatoires de relance et qui n'ont toujours pas acquitté leur facture d'énergie 30 jours après émission. Le CCAS envoie donc un courrier à chacune de ces personnes en les invitant à venir pousser les portes de la structure afin de trouver une solution pour régler leur impayé et éviter la coupure. Force est de constater que moins de 5% des personnes qui ont reçu le courrier viennent au CCAS. En général, les usagers attendent la coupure pour se manifester auprès de nos services ; la situation est alors plus difficile à gérer. Pour trouver des solutions, le CCAS :*

- actionne le FSL fluide (aide du Département) quand les personnes sont éligibles,
- oriente les familles vers le secours catholique
- instruit une demande de dépannage en ticket énergie pour payer une partie de la dette.

En 2023, **27** courriers ont été envoyés, seules 6 personnes ont répondu.

**18** dossiers FSL ont été réalisés cette année.

- **Le Logement :**

Le service logement est intégré dans les locaux du CCAS. 2 agents y travaillent à temps complet. Le service aide non seulement les sinois dans leur recherche de logement mais aussi dans leurs difficultés face aux impayés de loyers ou encore face aux indécences ou insalubrités de leur logement. Ce service actionne aussi les dispositifs départementaux tels que le FSL, le PDALHPD ou encore le Dalo. Il travaille en partenariat étroit avec les bailleurs sociaux et les associations qui œuvrent pour le logement telles que Soliha. Enfin, ce service gère aussi les domiciliations (Boîtes postales au CCAS). Le service est devenu enregistreur des demandes de logement social depuis septembre 2017.

#### **a. L'enregistrement des dossiers sur le Système National d'Enregistrement (SNE)**

Depuis septembre 2017, la ville a signé une convention afin de devenir enregistreur sur le serveur national des demandes de logement social. C'est le CCAS qui réalise la saisie des dossiers sur le SNE. En 2023, **110** enregistrements sur le SNE ont été effectués ainsi que 50 renouvellements.

#### **b. L'accompagnement du service logement**

Les 2 agents du service logement reçoivent chaque personne extérieure qui souhaite arriver sur la commune ou chaque sinois qui souhaite une mutation pour différents motifs. Ces personnes sont orientées vers le CCAS soit suite à un RDV avec M. le Maire et/ou avec l'Adjointe au logement, soit suite à une orientation d'une association caritative, soit par leur propre initiative.

Force est de constater que le public en demande de logement souhaite à 90% de l'individuel. Or il y a très peu de libérations de maisons dans l'année. Il faut compter en moyenne au maximum une quarantaine de maisons qui se libèrent par an sur la commune tous bailleurs confondus. En 2023, 49 individuels ont été attribués contre 54 appartements.

En 2023, le service a reçu et accompagné **222** nouvelles familles. **486** familles sont en attentes d'un logement ou d'une mutation.

Ensuite pour les personnes plus fragiles, le service logement actionne les dossiers FSL (aide du Département) sous conditions de ressources. Ils se déclinent en 4 aides : le certificat de recevabilité, la garantie de loyer, l'aide à l'installation, l'aide au maintien dans le logement.

Le service logement est représenté au sein des commissions logements de tous les bailleurs impliqués sur la commune. En 2023, le CCAS a radié 296 dossiers soit pour attribution, soit pour non renouvellement.

#### **La participation au comité technique du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)**

Le COTECH du PDALHPD se réunit les jeudis matins tous les mois dans les locaux de la Direction déléguée de Douai. Durant celui-ci, les dossiers des personnes fragilisées par leur situation sociale et/ou économique sont évoqués afin de mobiliser les bailleurs à leur trouver un logement. Le CCAS a réalisé **24** dossiers.

#### **c. Les impayés de loyers et la cellule de veille anti-expulsion**

La cellule de veille se réunit 4 fois par an. Elle est composée des bailleurs, d'un représentant des associations caritatives de la commune, de la CAF, de la Direction déléguée de Douai, de la Maison Nord Solidarité, de Soliha, des agents du service logement et de l'Adjointe au logement. Lors de cette réunion, les dossiers des locataires en situation d'impayés sont abordés afin que chacun autour de la table puisse apporter son aide à la résorption de la dette. **86** dossiers ont été étudiés en 2023.

#### **d. Les visites des logements indécents voire insalubres**

La compétence logement est reprise par les intercommunalités, en l'occurrence pour Sin le Noble, il s'agit de Douaisis Agglo. 2 visites avec l'ARS ont été effectuées cette année.

#### **e. La domiciliation**

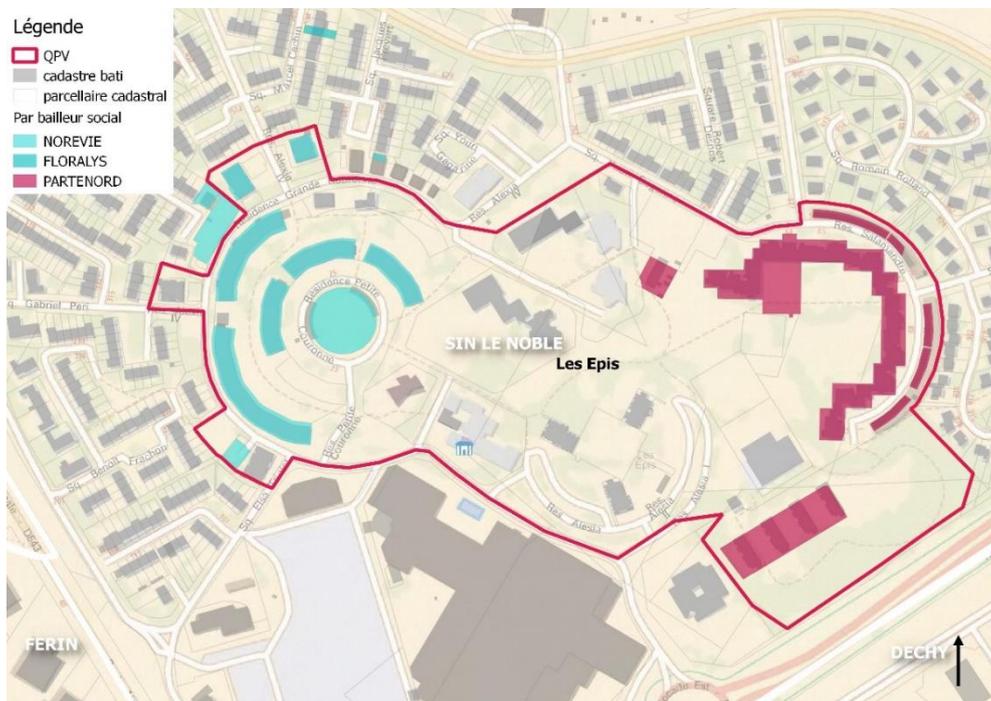
A ce jour, le CCAS a une file active de 90 domiciliés qui viennent chercher leur courrier à l'accueil. C'est l'agent d'accueil qui gère l'enregistrement du courrier arrivé et le don du courrier à ces domiciliés.

Quant au service logement, il gère l'instruction du dossier, la recevabilité du dossier ainsi que la résiliation. Le suivi des domiciliés permet d'inciter ces personnes à effectuer une demande de logement. De plus, le service peut actionner le dispositif PDALHPD quand la recherche de logement est difficile.

### III - Activités des Centres sociaux

#### ❖ Le centre social Antoine de Saint Exupéry

#### Le quartier d'implantation du centre social Antoine de Saint Exupéry : les particularités des Epis



Ce quartier prioritaire est caractérisé par une densité de population très forte. En effet, l'offre de logements collectifs représente 96 % de l'offre totale de logements pour les 1556 habitants dont 57% sont en situation de pauvreté (source sig-politique de la ville). Un projet de renouvellement urbain est en cours et les travaux de démolition débutent théoriquement en 2024. Une grande proportion des habitants de ces immeubles voués à être détruits y vit depuis plusieurs décennies, ce qui confère un attachement fort au quartier.

En 2023, 273 familles seront relogées et à terme ce sera 433 ménages en moins sur le quartier. Le nombre moyen de personne au sein des foyers est également en baisse puisque les logements vidés étaient composés de familles nombreuses pour la plupart. Le quartier propose 574 logements sociaux portés par Norévie, Partenord Habitant. 433 seront donc détruits à la fin du programme de rénovation urbaine et 60 % seront reconstruits. De plus, de nombreux logements appartenant à des bailleurs privés au sein d'une Tour des « Alexia » est vouée à la destruction également et viendra renforcer ces chiffres.

La typologie des habitants du quartier risque fortement de changer à terme, le centre social devra adapter son offre et ses activités.

Pour l'heure, les indicateurs sociaux demeurent dégradés pour la population des Epis avec un taux de pauvreté de 58,6 % (25,1 % à l'échelle de la commune).

46,6 % des ménages vivent avec un revenu d'activité dont 6 % d'indemnités de chômage. 44 % des habitants vivent de prestations sociales. Si nous considérons les 19 % de ménages qui vivent d'indemnités de retraites nous avons un taux d'adultes sans activité majoritaire. La présence d'un centre social sur le quartier est essentielle.

1310 habitants relèvent du régime de l'assurance maladie, le différentiel de 246 habitants conforte la présence de personnes en situation administrative non stabilisée (ex : expatriés dont les demandes de papiers sont en cours) Il faut dire que 95 % des ménages sont locataires (96 % en appartement) et qu'une partie des résidences « Alexia » est proposée par des bailleurs privés dont certains logements sont insalubres. Cette problématique s'ajoute aux difficultés quotidiennes des habitants et les enferme dans une spirale négative de laquelle il est compliqué de sortir.

La part des jeunes est importante avec 23 % de 0/14 ans, 15 % de 15/24 ans, une majorité de 25/59 ans à 46 % et des seniors à 17 % qui vivent seuls pour la plupart. Les plus de 60 ans représentent presque 30 % des ménages au sein desquels ne vit qu'une seule personne.

Concernant la situation face à l'emploi des habitants, seuls 36 % des 15/64 ans sont en emploi, dont 36 % en CDD. Le taux de chômage au sens du recensement culmine à 46 %.

Le taux d'inactivité est important avec 64 %. Ce sont surtout les 15/24 ans qui souffrent le plus du chômage avec 17 % en emploi pour 46% des 25/54 ans et 30 % des 55/64. La part des 16/25 ans non scolarisés et sans emploi s'élève à 63 %, cette population est une priorité à l'échelle du quartier.

Le quartier des Epis en attente de renouveau est donc un quartier dont les habitants sont en souffrance à de multiples niveaux au regard des indicateurs socio-économiques dégradés. L'implantation du centre social en son cœur est forte de sens et le sera d'autant plus lorsque le quartier sera reconstruit autour de l'établissement qui subsistera.

### **Rappel des objectifs du projet social :**

#### **Objectif général 1:**

Développer et valoriser la fonction d'animation sociale

#### **Objectifs opérationnels :**

Redimensionner la fonction de pilotage du centre social

Déployer l'offre d'animation en direction des familles, jeunes et enfants

Renforcer le partenariat

#### **Objectif général 2:**

Améliorer la communication externe du centre social en direction des habitants, des partenaires

#### **Objectifs opérationnels :**

Elaborer et mettre en œuvre une campagne de communication

Développer une communication adaptée à chaque public

#### **Objectif général 3:**

Etre au cœur du développement social en lien avec les acteurs du territoire

#### **Objectifs opérationnels :**

Promouvoir et accompagner le bénévolat

Poursuivre l'accompagnement des habitants dans les futures mutations du quartier

Accompagner les habitants dans la transition numérique

### **L'activité du centre social Antoine de Saint Exupéry en 2023, en quelques chiffres :**

#### **SECTEUR ENFANCE JEUNESSE**

---

#### **→ les activités péri et extra scolaires**

Toutes les activités périscolaires sont régies par un projet éducatif. Il s'agit de définir le cadre qui fixe les actions éducatives de l'Accueil Collectif de Mineurs de la ville de SIN-LE-NOBLE à travers différentes notions essentielles, dont:

- **Agir sur le monde - Être un citoyen, avoir un sentiment d'appartenance :**
- **Agir avec les autres - Être, exister, s'identifier avec les autres**
- **Agir avec les autres - Acquérir, s'épanouir, se réaliser**

● **Les Objectifs Pédagogiques/les Objectifs Généraux et Opérationnels**

**1 - Vivre en collectivité en sachant respecter le rythme de vie de chaque enfant**

=> Que l'enfant puisse avoir un cadre de vie leur permettant de se sentir en sécurité sur les différents temps d'accueils périscolaires

=> Que l'enfant puisse s'ouvrir aux autres afin de s'épanouir individuellement et/ou collectivement

=> Que l'enfant puisse apprendre et évoluer en collectivité à travers l'échange et le partage

**2 - Contribuer au développement de l'enfant à travers l'autonomie et la responsabilisation**

=> Que l'enfant puisse développer son autonomie et son sens des responsabilités par l'encouragement et la valorisation afin de le faire grandir

=> Que l'enfant puisse s'exprimer sans contrainte afin d'avoir un réel choix

**3 - Respecter la nature et l'environnement :**

=> Que l'enfant puisse être sensibilisé au respect de l'environnement à travers des gestes simples du quotidien

=> Que l'enfant puisse devenir acteur en participant au tri sélectif lors des temps périscolaires

**4 - Renforcer les liens avec les différents acteurs :**

=> Que l'enfant puisse s'épanouir à chaque moment de sa vie en renforçant notre lien de co-éducateur entre les différents acteurs

**De ces éléments découlent des temps forts : les mercredis récréatifs et ensuite la partie extra scolaire des samedis et périodes de petites et grandes vacances.**

→ **Mercredis récréatifs**

Les accueils du mercredi sont conçus sur la même base éducative et pédagogique que toutes les autres activités périscolaires car ils sont catégorisés en accueil périscolaires contrairement aux samedis et aux vacances qui relèvent de l'extrascolaire.

→ **Partie extra scolaire : les accueils de loisirs**

● **Samedi**

● **Périodes de petites vacances**

● **Vacances d'été**

**Conclusion**

La ville a développé un nouveau service au cours de l'année 2023. En l'occurrence, un portail famille est à ce jour mis à disposition des familles qui peuvent y déposer les documents nécessaires et payer leurs factures sans se déplacer comme précédemment.

Le développement de la réservation des créneaux en périscolaire et extra-scolaire est envisagé.

→ **Projet Jeunesse**

Le centre social émerge au Département pour le financement de son projet Jeunesse.

En 2023, le référent jeunesse de l'action a changé de mission en février pour être positionné sur le poste de référent insertion dans le cadre du PDI. Jusqu'en août la fonction a été reprise par la responsable des Accueils collectifs de Mineurs. Après réorganisation interne et recrutements de 2 animateurs dédiés, les activités ont pu être à nouveau développées.

Ainsi en 2023, les projets suivants ont été menés :

■ **Développement des accueils en horaires décalés : les soirées jeunesse**

■ **Camps de vacances à Olhain et au Val Joly**

## ■ Bilan chiffré

Actions en collectif	Hommes	Femmes	Total
Jeunes de 11 à 15 ans	33	28	61
Jeunes de 16 à 18 ans	4	4	8
Accompagnements individuels			
Jeunes de 11 à 15 ans	4	6	10
Jeunes de 16 à 18 ans	4	6	10
Totaux	45	44	99

Les accompagnements individuels ont été essentiellement menés dans le cadre de la remobilisation scolaire et le développement de liens entre le centre social et la famille pour des jeunes qui souhaitent intégrer les activités du centre social.

## SECTEUR ADULTE FAMILLE

---

### → Présentation du secteur et des collaborations

Le secteur est géré par la coordinatrice Adulte Famille qui a sous sa responsabilité la référente famille, les deux animatrices adultes et 3 animateurs mutualisés avec le secteur enfance.

### → La parentalité

La famille représente un système social naturel avec ses propriétés, son propre ensemble de règles, de rôles prescrits pour chacun de ses membres. C'est la première identité collective.

Aujourd'hui il existe des familles de structures familiales différentes qui évoluent suivant différentes étapes : suivant l'âge des enfants, les conditions de vie. Elle peut être fragilisée rapidement quand elle traverse des événements tels que la perte d'un emploi, un divorce, qui induit des difficultés financières ou une adolescence difficile, l'annonce du handicap de son enfant qui fragilisent la famille fonctionnelle.

La parentalité est une fonction qui qualifie le lien entre l'adulte et l'enfant quelle que soit sa structure familiale dans laquelle ce lien s'inscrit.

Les façons d'être et de vivre le fait d'être parent sont multiples et changeantes ; il n'y a pas un seul modèle éducatif. L'accompagnement à la parentalité dépend des situations et des problèmes soulevés.

La parentalité commence de la périnatalité jusqu'à l'âge adulte de l'enfant et, parfois au-delà, du fait de la dépendance économique et résidentielle à l'égard des parents. Bien que cette fonction tienne une place importante au sein de la famille, chacun de ses membres doit pouvoir s'épanouir individuellement pour maintenir l'équilibre familial.

Lors des entretiens avec les familles, on constate que la première préoccupation des familles est d'assurer la sécurité physique et mentale de leurs enfants et d'eux-mêmes. En effet, l'augmentation de l'inflation sous l'effet de la hausse des prix de l'alimentation, de l'énergie a un impact direct sur leur pouvoir d'achat et leur niveau de vie. Toutes les familles sont concernées : les familles allocataires du RSA, les retraités, les familles qui ne perçoivent qu'un seul salaire priorise davantage leurs besoins. Ils ajustent leurs dépenses liées aux déplacements, à l'alimentation, aux frais de vêture. Elles déclarent également ne pas pouvoir, pour des raisons financières, avoir accès aux loisirs ou aux vacances ou encore ne pas recevoir de proches. La précarité a, en effet, un impact direct sur les relations sociales et conduisent à l'isolement.

Les postes de dépenses associés à la présence d'enfants au sein de la famille (garderie, cantine) sont souvent nécessaires pour conserver un emploi. Les familles déclarent faire des restrictions de dépenses sur les loisirs en famille

bien qu'elles soient conscientes de leurs bienfaits pour préserver l'équilibre familiale.

La scolarité et la réussite scolaire sont des priorités pour les familles. Elles relèvent leurs difficultés d'accompagnement liés à leurs propres difficultés. Aussi, les problèmes liés aux besoins particuliers de certains enfants s'accumulent aux difficultés rencontrées. Les familles des adolescents mettent en évidence leur crainte liée à l'orientation et leur avenir professionnel.

Les familles nous font également part de relations intrafamiliales distendues, de réels problèmes de communication qui sont d'autant plus altérés par l'utilisation grandissante des réseaux sociaux au sein des foyers.

Le sentiment de solitude et d'isolement se fait ressentir au sein des activités. Les familles expriment le besoin d'appartenance à un groupe social. Pour les plus âgés, on repère le besoin d'estime, de considération et de reconnaissance.

## ■ LES OBJECTIFS

- Soutenir les parents dans leur rôle éducatif
- Valoriser les parents
- Enrichir les échanges et les liens entre le parent et l'enfant au travers de moments privilégiés et partagés
- Promouvoir l'ouverture des familles sur le monde extérieur

Les actions menées au regard de ces objectifs sont les suivantes : les entretiens parents, les groupes d'expression parents, les ateliers parents/enfants, les groupes d'échanges et d'entraide entre les parents et un travail sur le droit aux vacances pour tous.

## → Les séniors

Les actions en direction des Seniors sont essentiellement portées dans le cadre du dispositif Phosphor'âge du Département. Les animatrices adultes prennent en charge l'accueil des usagers qui s'inscrivent à des ateliers proposés par le centre ou qu'ils ont eux-mêmes participé à développer.

Les objectifs principaux de l'appel à projet sont :

- ✓ Favoriser le rôle social et l'inclusion des personnes âgées comme facteur de prévention de leur perte d'autonomie
- ✓ Agir en construisant un environnement bienveillant pour maintenir le capital autonomie à partir du 3ème âge

Dans ce cadre les objectifs sont :

- ✓ Valoriser l'engagement et le savoir-faire des seniors
- ✓ Accompagner les seniors dans le déploiement d'actions intergénérationnelles
- ✓ Développer le pouvoir d'agir des seniors

Accompagner les seniors dans le vieillissement

- ✓ Permettre aux personnes d'appréhender leurs transformations physiques et cognitives
- ✓ Lever les freins psychologiques et financiers à la pratique d'activités

Les activités du centre social sont les suivantes :

- Atelier mémoire
- Ateliers sportifs
- Atelier bien être
- Repas partagés

Il s'agit ici d'une action intergénérationnelle qui permet de faire rencontrer les enfants des ALSH et les personnes des ateliers Seniors.

### → Le public RSA

Depuis février 2023, le centre social émerge au Plan départemental d'insertion et un référent insertion a été nommé. Le projet a été calibré pour un suivi d'une file active de 50 personnes.

L'accompagnement est lié à la contractualisation d'un CER (Contrat d'Engagement Réciproque) pour les bénéficiaires du RSA. Les orientations sont faites par un prescripteur initial et le référent insertion du centre est chargé de recevoir l'utilisateur, de lui apporter un regard éclairé sur les engagements liés à la signature et les droits et devoirs qui lui sont propres dans ce cadre. L'accompagnement proposé démarre par un premier entretien individuel permettant d'évaluer la situation personnelle de l'utilisateur et les freins à l'emploi qui peuvent caractériser sa situation. Ce premier entretien peut se dérouler au centre social, dans un autre lieu de la commune si cela est plus proche du domicile voire même à domicile en cas de difficulté avérée. L'objectif est de mobiliser au plus tôt la personne dans le cadre de sa démarche afin qu'elle puisse ambitionner la suite avec un regard éclairé. Les propositions qui lui seront faites par le référent seront en lien avec un besoin non couvert dans le cadre de son insertion sociale et/ou professionnelle. Le suivi est régulier et le référent tend vers un contact physique ou téléphonique hebdomadaire pour maintenir la motivation de chacun dans ses démarches.

En 2023, 72 personnes ont été suivies au total. Les particularités du public englobaient des problématiques différentes :

- Des personnes bénéficiant de domiciliations au CCAS en grandes difficultés notamment de santé (pathologies + accès au soin)
- Une barrière de la langue dont 32 % pour qui la problématique est la plus importante
- Le déficit d'estime de soi qui reste un frein pour entreprendre un projet avec 40 % de personnes dont la première difficulté est le rapport à soi.
- Besoin d'une démarche en lien avec la MDPH pour 28 % des usagers qui ne peuvent accéder à l'emploi de ce fait
- Aucune expérience professionnelle pour 64% des allocataires suivis et 77 % n'ont aucun diplôme (10 % niveau bas, 10% BEP et 3 % CACES)

Enfin, l'engagement des allocataires dans le cadre des obligations liées à la contractualisation du CER reste une difficulté car les personnes, souvent allocataires depuis plusieurs années n'ont pas l'habitude de ces contraintes liées aux rendez-vous réguliers. Cela se traduit par une absence de l'utilisateur à 1 rendez-vous sur 8 en règle générale.

Des actions collectives ont également été menées et accompagnées par le référent insertion. Ils ont par exemple participé aux ateliers de l'industrie à Sin le Noble, à des job-dating selon les secteurs d'activité visés, une formation avec le centre de formation Performa sur les métiers de l'aide à domicile (pour 2 d'entre eux). Un atelier d'alphabétisation animé par une animatrice du centre social a été proposé et a mobilisé régulièrement 4 bénéficiaires. L'objectif était de développer leurs connaissances afin de favoriser leur autonomie dans les démarches administratives liées à leur insertion sociale et professionnelle.

Initialement basé sur un public plutôt proche de l'emploi, la cohorte d'accompagnement était davantage caractérisée par de grandes difficultés et des fragilités incompatibles avec une insertion sociale. Le suivi confère davantage à une levée des freins sociaux préalable à la réflexion autour d'un projet de vie puis professionnel. Toutefois une dizaine de personnes a bénéficié d'une sortie positive au regard des critères du Département.

## ■ Axe Inclusion

### →Présentation de l'axe et des collaborations

L'inclusion est un axe fort en lien avec la volonté municipale de développement pour favoriser l'accès des publics en situation de handicap. Il est déployé sur tous les secteurs d'activité de manière transversale. Le centre social organise l'accueil du public en situation de handicap avec ouverture d'esprit et une grande bienveillance afin d'assurer une mixité nécessaire et dans l'intérêt de tous. La mixité et la visibilité qu'elle permet favorisent la prise de conscience, l'ouverture et le lien social. L'inclusion est ainsi vécue comme normale au sein du centre social au sein de toutes les activités.

Le centre social travaille avec le Pôle Ressource Handicap, l'association Médiation Pôle Inclusion située à Lille, la référente MDPH du CCAS, l'ITEP, la psychologue scolaire (liste non exhaustive).

L'inclusion est intégrée dans le secteur enfance jeunesse, le secteur famille et touche le lien à la parentalité.

## III LA VIE DU CENTRE SOCIAL

---

### ■ L'implication des habitants

#### →Le bénévolat, le conseil des centres

En 2023, la question de l'implication des habitants s'est posée après avoir fait le constat que les nombreux mois de latence en direction et d'instabilité de l'équipe avaient mis à mal la gouvernance du centre social. En effet, la rapport d'activité 2022 déplorait l'absence de réunions sur le sujet, aucune rencontre du Conseil des centres, aucune action portée par des habitants.

Le conseil des centres sociaux de Sin le Noble a été remobilisé en février 2024. Toutefois, en 2023, des activités festives portées en partie par des bénévoles ont eu lieu et notamment la kermesse dans le cadre des quartiers d'été. Le troc a été lancé ce jour là et le groupe d'habitants bénévoles engagés dans la démarche. De nombreuses activités et actions ont été menées par les mamans le plus souvent mais la sollicitation venait presque exclusivement des équipes du centre social. Nous décrivons toutefois plus en détail les 2 axes concernant le groupe de seniors bénévoles et le fonctionnement du projet Troc.

#### → Le bénévolat des seniors au centre social

Les thèmes abordés sont l'investissement dans la vie du centre, le développement du pouvoir d'agir des seniors, la valorisation du bénévolat

Objectifs fixés :

- Développer le pouvoir d'agir des habitants
- Valoriser l'engagement et le savoir-faire des seniors
- Agir sur le besoin de reconnaissance sociale.

Les bénévoles sont aussi sollicités pour la mise en place des événements dans les centres sociaux et pour la commune. L'année est ponctuée d'événements à l'occasion des fêtes de fin d'année, fêtes de quartier, carnaval, etc. Les seniors s'engagent dans chacune de ces actions aux côtés des équipes encadrantes . 10 seniors sont engagés bénévolement dans les actions transversales des centres sociaux.

Objectifs opérationnels visés :

- **Avoir des activités socialement reconnues**
- **Être utile aux autres**

Les bénévoles éprouvent de la fierté et de la satisfaction dans ces investissements. Ils se sentent utiles aux autres et le lien social associé à une valorisation personnelle permet d'augmenter la confiance en soi. En début d'année 2024, un repas de remerciement a été préparé par l'équipe de Direction du centre. Le temps de valorisation et d'expression de la gratitude a été salvateur.

Les bénévoles font preuve d'une disponibilité constante et cette activité a un impact sur l'estime de soi et la satisfaction.

Peu d'entre eux souhaitent prendre des responsabilités au sein d'une association et l'engagement reste malheureusement trop liée à l'actualité du centre social.

Dans ce cadre, l'équipe du centre social proposera la création d'un groupe de réflexion mené par les bénévoles eux-mêmes afin de les inciter à proposer des actions sur des thématiques qu'ils souhaitent aborder.

### → Le projet Epis Troc

Né d'une discussion informelle entre bénévoles et employés du centre social, l'épis troc a été lancé le 13 juillet 2023 au cours de la kermesse sociale et solidaire organisée pour les familles du quartier. Le principe est de réaliser régulièrement des trocs thématiques tout au long de l'année. Sur un axe économique et écologique, les rendez-vous sont profitables à l'ensemble des habitants du quartier et de la commune.

En 2023, 2 sessions de troc ont été réalisées et des dizaines d'échanges d'objets ont eu lieu. Les dons ont été nombreux et réguliers. Des permanences de dépôt sont organisées par les bénévoles et les après-midis troc sont animés par la même équipe.

### → Les événements

En 2023, quelques événements ont pu être organisés à nouveau et les bénévoles ont répondu présents à chaque fois que cela était nécessaire. C'est d'ailleurs dans ce cadre que l'action Troc est née dans les esprits des usagers bénévoles. Au cours de tous ces événements plus de 1200 personnes ont participé.

**Ces événements sont fortement appréciés des usagers, des bénévoles et des habitants. Ils permettent de remobiliser un collectif dans un projet collectif.**

### ❖ Le centre social Perret Autissier

#### Le quartier d'implantation du centre social Perret Autissier : le Bivouac



Le centre social Perret/Autissier est implanté dans le quartier prioritaire Notre Dame - La Clochette -le Bivouac. Jusqu'en 2023, la part des habitants Sinois résidant sur cette zone géographique est faible. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la zone géographique du quartier prioritaire s'est étendue sur la commune.

Cette zone comprend un parc d'habitation sociale de logements individuels appartenant au bailleur Maison et Cités qui bénéficient de travaux de rénovation et de réhabilitation. Les destructions du quartier des Epis conduit à un mouvement de population sur l'ensemble des quartiers de la commune dont ce quartier. De plus, de nouvelles constructions sont apparues dans le paysage (13 logements, bailleur Maison et Cités), il s'agit en partie de logements individuels abritant des familles avec enfant.

Le quartier bénéficie d'infrastructures sportives (stade Bassemont, on compte également une école maternelle (école Joliot Curie) et une école primaire (école Molière) classées REP. Sont accueillis 116 élèves en maternelle et 207 élèves en primaire. A proximité directe du centre social se trouve un béguinage, une maison de retraite et un espace de vie sociale. Le centre social abrite également l'association des Restos du cœur et l'association de Couture « les cousettes » ainsi que deux classes de l'école maternelle Joliot Curie. Le centre social accueille des familles de l'ensemble des quartiers du territoire mais aussi des villes limitrophes. En 2023, la part des familles extérieures représente 27% (sur 324 familles) des familles accueillies sur les temps d'accueil péris et extrascolaires. La part des familles extérieure à la commune sur le projet collectif famille est de 25% (sur 124 familles)

On peut définir trois zones de compétence du centre social Perret/Autissier:

Une zone de compétence

- Du Bivouac,
- De la Brasserie, St Joseph
- Le centre-Ville

Une zone de vie sociale

- Le Marais
- La Montée
- La Sucrierie
- Le Puit du Midi

Une Zone d'influence

- Les Epis / Echos Quartier
- Le bois du Retz communes limitrophes comme Waziers, Dechy, Lallaing, Férin, Lambres lez Douais, Guesnain, Montigny en Ostrovent, Pecquencourt...

De plus, depuis 2015, nous partageons les locaux du centre social Perret/Autissier avec 2 classes maternelles de l'école Maternelle Joliot Curie. Les effectifs de celle-ci étant en augmentation, le choix de délocaliser deux classes au centre social a été retenu

**Les partenariats :**

***Les dispositifs financés***

- **P.S.** Animation globale et coordination
- **P.S.** Animation Collectif Famille
- **C.L.A.S** (*Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité*)
- **R.E.A.A.P** (*Réseau d'Ecoute d'Aide et d'Appui à la Parentalité*)
- **P.S.O** Accueils Collectifs de Mineurs (*Prestation de Service Ordinaire*)
- **L.E.A** (*Loisirs Accessibles et Equitables*)
- **C.T.G** Convention territoriale globale

***Les Partenaires institutionnels et/ou Financiers***

- Caisse d'Allocations familiales Du Nord
- Département
- État
- Éducation Nationale
- Mission Locale
- D.R.A.J.E.S.
- Communauté d'Agglomération du Douaisis
- C.P.A.M Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- C.C.A.S Centre Communal d'Action Sociale

### ***Les Principaux partenaires associatifs du centre social Perret/Autissier***

- Espace loisirs et sports
- Les restos du cœur
- Les cousettes (association de couture)
- P.L.I.E. du Douaisis
- Pôle santé
- Fédération des centres sociaux
- C.L.I.C. (Centre Local d'Information et de la Coordination)
- Bouée des Jeunes (Club de prévention)
- A.F.A.D du Douaisis (Dispositif d'Ecoute Parent/Adolescent)
- Arlequin
- Norevie Organisme de logement social
- ParteNord habitat

### ***Les Partenaires accueillis au centre social Perret/Autissier***

- **L'éducation nationale avec** : 2 classes maternelles de l'école de Joliot Curie
- **Les Cousettes** association de couture: toutes les après-midi
- **Permanences PMI** : 1 jeudi / mois, depuis septembre 3 jeudi par mois hors vacances scolaires
- **Permanences Référent RSA** (AFAD, Arlequin) : tous les jours
- **L'association « Des écrivains »** le 1 et 3eme lundi de chaque mois

### **Les différentes actions du centre social P.Perret Autissier**

AXE 1 : Favoriser l'accès aux loisirs pour tous

#### **FICHE Centre de loisirs "ETE"**

##### **-Objectifs de l'action :**

- Faire découvrir aux enfants et aux jeunes notre région et son histoire
- Sensibiliser les enfants à notre patrimoine local

##### **-Évaluation qualitative :**

Les critères qualitatifs ont été ;

- La qualité des échanges entre les enfants et les animateurs
- La qualité des échanges entre les enfants et les enfants
- La qualité des échanges et des retours des parents avec les animateurs ou la direction sur les actions menées avec les enfants.

Au vu des critères mis en place et nos observations, nous pouvons dire que les objectifs du projet pédagogique ont été atteints.

Afin de permettre aux familles ayant des problèmes de mobilités et pour celles qui sont très éloignées des quartiers, un ramassage de bus a été mis en place pour le matin et le soir. Le bus desservira les quartiers : du Marais, de la Montée, du Puit du midi, des Epis, de la Brasserie St Joseph. Ce service est très apprécié par les familles. Nous avons eu de très bon retour des parents durant les temps d'accueil et des kermès sur le déroulement du centre de l'été.

AXE 1 : Favoriser l'accès aux loisirs pour tous

FICHE : Centre de loisirs "Petites Vacances"

**-Objectifs de l'action :**

- Favoriser l'accès aux loisirs pour tous
- Proposer une réponse adaptée aux besoins des familles
- Être un lieu d'épanouissement personnel pour chaque enfant

**-Évaluation qualitative :**

Les critères qualitatifs ont été :

- La qualité des échanges entre les enfants et les animateurs
- La qualité des échanges entre les enfants et les enfants
- La qualité des échanges et des retours des parents avec les animateurs ou la direction sur les actions menées avec les enfants.

Au vu des critères mis en place et nos observations, nous pouvons dire que les objectifs du projet pédagogique ont été atteints.

Ces différents temps d'accueils répondent aux différentes attentes et besoins des familles et des enfants. Nous restons vigilant sur le rythme des enfants en veillant bien de respecter les caractéristiques des publics en mettant différents secteurs de tranches d'âges avec des possibilités de passerelles afin de faciliter le passage d'un groupe vers un autre. Nous restons vigilants aussi dans la composition des équipes afin de bien répondre aux besoins et aux attentes du public accueilli.

AXE 1 : Favoriser l'accès aux loisirs pour tous

FICHE : « Séjours »

**-Objectifs de l'action :**

- Favoriser la mixité culturelle et sociale
- **Apprendre à vivre ensemble**
- Maîtriser et connaître un nouvel environnement
- **Se responsabiliser**

Dans le cadre du projet jeunesse, les centres sociaux proposent depuis de nombreuses années des séjours lors de la période estivale.

**-Évaluation qualitative :**

Les critères qualitatifs ont été :

- La qualité des échanges entre les enfants et les animateurs
- La qualité des échanges entre les enfants et les enfants
- La qualité des échanges et des retours des parents avec les animateurs ou la direction sur les actions menées avec les enfants.

Au vu des critères mis en place et nos observations, nous pouvons dire que les objectifs du projet pédagogique ont été atteints.

Les différents séjours proposés ont été bien appréciés par les enfants. Nous avons eu un bon retour des parents. Cette action a répondu aux attentes des différents publics qui ont pu, grâce à ces séjours, sortir de la commune durant l'été. Ils ont pu ainsi découvrir un nouvel environnement, pratiquer des nouvelles activités et découvrir pour certains la vie de groupe.

AXE 1 : Favoriser l'accès aux loisirs pour tous

FICHE : Centre de loisirs "Mercredis et Samedis"

**-Objectifs de l'action :**

- ***Favoriser l'accès aux loisirs pour tous***
- ***Proposer une réponse adaptée aux besoins des familles***
- ***Être un lieu d'épanouissement personnel pour chaque enfant***

**-Évaluation qualitative :**

Les critères qualitatifs ont été :

- La qualité des échanges entre les enfants et les animateurs durant le repas
- La qualité des échanges entre les enfants et les enfants durant les repas
- La qualité des échanges et des retours des parents avec les animateurs ou la direction sur les actions menées avec les enfants durant le temps du repas

Au vu des critères mis en place et nos observations, nous pouvons dire que les objectifs du projet pédagogique ont été atteints. L'offre de loisirs péri et extrascolaires proposée au centre social et ses modalités d'accès sont adaptées aux besoins des familles. Les événements transversaux avec les centres de loisirs favorisent la promotion des actions et la cohérence du projet.

AXE 2 : Proposer une réponse adaptée aux besoins et aux attentes des familles

FICHE : Collectif familles et adultes

***Diagnostic du public accueilli au sein du collectif famille***

***Au regard des éléments de diagnostic que nous avons recueillis grâce aux outils mis en place, nous pouvons affirmer qu'en 2023 : 124 familles, soient 137 adultes et 102 enfants ont participé aux actions menées dans le cadre du projet***

Rappel des objectifs généraux et opérationnel du projet :

Notre objectif est de mettre en œuvre des actions pour **renforcer les liens sociaux, familiaux et parentaux**, mais aussi de travailler la cohésion sociale et l'insertion des familles dans leur environnement.

**Les indicateurs de mesure d'évaluation quantitative retenus :**

✓ **L'outil de recueil** actuel recense les demandes individuelles (des habitants et des usagers) évoquées lors des entretiens ; elles définissent les besoins et l'orientation proposée vers les dispositifs du centre social ou les partenaires.

✓ **Les outils de pointage** nous permettent de dénombrer le nombre de familles ayant participé aux actions sur l'année et la fréquentation moyenne.

✓ **La fiche de renseignement des familles** nous permet de faire l'analyse du public accueilli, la tranche d'âge des parents, le nombre d'enfants par foyer, l'âge des enfants, la situation familiale et socio-économique, le quartier d'habitation.

✓ **Le portail famille** permet de quantifier le nombre de familles adhérentes au centre social. A ce jour, les informations enregistrées ne nous permettent pas d'obtenir un diagnostic exploitable.

***Les objectifs du projet répondent aux problèmes identifiés et aux besoins réels du territoire. Le contexte social et environnemental ne justifie pas, pour le moment, une nouvelle orientation du projet.***

***Le projet d'animation collective familles est en cohérence avec le projet social. Tous deux tiennent compte du diagnostic du territoire de la commune et de l'analyse du public accueilli au sein de la structure. La complémentarité des services existants sur la commune permet d'apporter une réponse adaptée aux facteurs d'isolement et à l'accompagnement des familles.***

Les familles ayant des enfants s'inscrivent dans l'ensemble des dispositifs dans lesquels sont mis en place des activités de loisirs (centres de loisirs, REAAP : 55 familles, collectif familles).

La régularité des échanges avec les familles permet à l'équipe encadrante d'entretenir une relation de confiance, elle permet également d'assurer le suivi des familles et les inscrire dans des démarches de projet valorisantes.

Le centre social propose également des sorties, accessibles à toutes les familles adhérentes. Elles sont mises en place le week-end pour faciliter l'accès aux familles qui travaillent. En 2023, 5 sorties ont été organisées, familles ont pu en bénéficier. Dans le cadre du projet « un droit aux vacances pour tous », nous avons organisé 3 séjours collectifs accompagnés de 4 jours et 3 nuits sur le site du Valjoly. Ce projet a été proposé à des familles n'étant jamais partis en vacances et/ou ayant besoin d'accompagnement et de soutien.

14 familles dont 4 en situation de handicap ont bénéficié du projet.

Les familles ont été impliquées dans la préparation et l'organisation du séjour en amont. Elles ont abordé la gestion du budget, la préparation des bagages, les achats des denrées alimentaires, la planification et le choix des activités. La cohésion de groupe a été facilitée par la mise en place d'activités collectives et des repas avant le départ pour que les familles créent des liens. Pendant le séjour, des temps collectifs étaient proposés également. Le rôle de l'animatrice était de soutenir les familles qui en ressentaient le besoin et de favoriser l'entraide afin que chacun puisse profiter du séjour.

Les rencontres individuelles ou tripartites avec nos partenaires sociaux nous permettent de recueillir les demandes, définir les besoins des familles et les orienter vers les activités pouvant y répondre.

**Les demandes individuelles des familles ont été formalisées par le biais de rendez-vous assurés par la coordinatrice adultes / Familles et la référente famille. La nature des demandes est variée. Elles concernent évidemment l'accès aux loisirs mais aussi les situations d'urgence (aide financière, accès aux droits), les démarches administratives (dossier MDPH, logement, inscription pôle emploi) , les difficultés liées à la scolarité des enfants , le besoin de soutien pour assurer leur rôle parental .**

Les entretiens individuels menés par la coordinatrice et la référente famille permettent d'orienter les familles vers

des partenaires ou des dispositifs complémentaires pour répondre à l'ensemble des problématiques repérées. La coordination de suivi des familles permet d'évaluer l'impact social des dispositifs.

-Dans le cadre du contrat local d'accompagnement à la scolarité, la référente famille reçoit l'ensemble des parents avant l'entrée des enfants dans le dispositif CLAS. Un questionnaire permet d'établir le diagnostic de départ et relever les difficultés des parents et des enfants face à la scolarité mais aussi leurs rapports avec l'école. Les enfants sont orientés par les équipes enseignantes, par les professionnels qui entourent l'enfant ou, à la demande des parents. Le centre social Perret/Autissier héberge 2 collectifs CLAS ; les enfants sont issus de l'école primaire Molière et Roger Salengro. Les entretiens révèlent que, dans 50% des cas, les parents estiment ne pas avoir les compétences nécessaires pour accompagner leurs enfants dans les suivis scolaires. En effet, leurs propres difficultés en langage oral ou écrit sont un frein réel. De plus, les familles ayant plusieurs enfants affirment avoir besoin de soutien car elles n'ont pas toujours le temps nécessaire. 40% des enfants accueillis rencontrent des difficultés scolaires avérées. Ils bénéficient de suivis thérapeutiques, souvent d'aménagements scolaires. Certains bénéficient également du dispositif ULIS ou des sections d'enseignement général et professionnel adapté.

Nous sollicitons les familles pour qu'elles s'inscrivent dans des dispositifs complémentaires tels que REAAP, le PRE, les activités adultes ou extrascolaires (pour les enfants) pour apporter une réponse globale à leurs difficultés.

-Dans le cadre des activités péri et extrascolaires, la coordinatrice Adultes/Familles accueille les parents d'enfants en situation de handicap, afin de mettre en place les aménagements nécessaires. A ce jour, **20 enfants fréquentent les centres de loisirs du centre social Perret/Autissier sur** toutes les périodes de l'année confondues. La démarche d'accueil construite en amont avec les parents ou les représentants légaux de l'enfant facilite la mise en place des aménagements nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des enfants. La famille porteuse d'indications, de préconisations et de solutions est invitée à remplir le protocole d'accueil et l'outil de liaison en direction de l'équipe d'animation afin de partager les éléments nécessaires à la mise en œuvre de l'accueil.

Régulièrement, les parents sont reçus, soit pour évaluer l'accueil, soit pour des demandes d'accompagnement dans la rédaction du dossier MDPH, pour recevoir du soutien, pour une demande d'orientation. Le travail en collaboration avec le pôle ressource handicap permet d'apporter une expertise complémentaire nécessaire dans les problématiques complexes.

-Le travail en collaboration avec les 2 référents insertion RSA de la commune permet d'inscrire les bénéficiaires dans les actions de droit commun. **40 familles sont suivies dans le cadre de leur parcours d'insertion.** Des rencontres régulières avec nos partenaires permettent d'évaluer leur engagement.

La famille est un axe transversal, le sujet est au cœur des actions de l'ensemble des secteurs. L'ensemble des équipes est sensibilisé ; aussi, elles participent au recensement des besoins. Des événements festifs en direction des familles et des habitants du quartier sont mis en place par l'ensemble des secteurs.

Les bénévoles s'engagent dans la vie du centre et les événements menés en direction des habitants et des usagers.

L'impact social

On observe des changements positifs engendrés par la pratique des activités collectives et les rencontres régulières avec les familles. L'ensemble des actions a un véritable impact sur

l'isolement social, une situation particulièrement rencontrée par les personnes résidant seules.

On note une évolution dans les besoins des familles qui fréquentent depuis plusieurs années les actions du centre social. En effet, elles s'inscrivent dans des actions leur permettant de se réaliser, d'exploiter et de mettre en valeur leur potentiel personnel au service de projets collectifs : Les bénévoles s'investissent et prennent part dans la gouvernance par le biais du conseil des centres.

Impact des actions sur la cellule familiale :

Les loisirs en famille favorisent l'union, la communication et la participation. Ils renforcent les liens intrafamiliaux. Le soutien dans la pratique de la parentalité par le biais de l'écoute active et l'orientation favorise l'épanouissement de chacun des membres de la cellule familiale et la valorisation des compétences parentales.

Les familles nous font part de leur satisfaction. Néanmoins, on remarque que les sollicitations des parents sont faibles.

#### Impact des actions sur la mixité sociale

La cohabitation des familles appartenant à des catégories sociales, culturelles, et générationnelles différentes permet la promotion du vivre ensemble. Des relations durables se tissent en dehors des activités

#### Impact des actions sur la cohésion sociale

Les familles sont unies par des règles de vie commune. Les loisirs permettent de renforcer les relations entre les familles et favorisent la formation d'une identité collective.

L'investissement personnel des familles au sein d'actions collectives conduit à la reconnaissance de compétences valorisantes et vise l'épanouissement de chacun. Les compétences des familles bénévoles sont reconnues par l'ensemble des professionnels du centre social.

#### Impact des actions sur l'autonomisation

Les suivis réguliers des familles favorisent l'accès aux droits sociaux, aux soins.

#### Les perspectives

Notre intention est de poursuivre l'ensemble des actions mises en place en direction des familles, de rester attentif aux problématiques et mutations du territoire ainsi qu'aux besoins des familles. Afin d'améliorer la communication intrafamiliale, nous proposerons en janvier 2024 une formation en direction des familles sur les types de parentalité et l'intelligence émotionnelle de leurs enfants. Elle sera animée par l'association « les provocateurs » sur 10 séances.

AXE 2 : Proposer une réponse adaptée aux besoins et aux attentes des familles

AXE 2 : FICHE : Accompagnement à la scolarité « volontaire »

#### -Objectifs de l'action :

*Apporter une aide méthodologique à l'enfant dans un lieu propice au travail Valoriser ses compétences et acquis scolaires et contribuer à la réussite scolaire Renforcer l'implication des parents dans l'action*

*Développer des activités éducatives, culturelles et ludiques pour des jeunes ne pouvant accéder dans son milieu familial*

?

#### -Évaluation qualitative :

On peut dire que nos objectifs sont globalement atteints

En effet, nous leur avons apporté une méthodologie de travail qui les a aidé dans leur autonomie, nous les avons accueillis dans un espace adapté avec un encadrement de qualité qui leur a apporté un accompagnement pour leur scolarité. Nous avons renforcé les acquisitions scolaires en leur proposant des ateliers ludiques, ce qui a permis de remobiliser les connaissances et de surcroît leurs cultures générales.

Point positifs : Grosse augmentation de nombre d'enfants inscrits à l'accompagnement scolaire volontaire. Les ateliers pédagogiques que nous avons proposés ont eu un franc succès. La diversité des animations, (jardinage, environnement, Arts Plastiques, jeux d'expression..) a permis aux enfants de remobiliser leurs connaissances et de surcroît renforcer leurs cultures générales.

Par contre la problématique que nous rencontrons (comme sur la structure A. Frank), c'est que les parents ont du mal à s'impliquer dans l'action.

Quand les enfants sont en accompagnement scolaire, certains viennent et repartent seuls ou les sœurs et frères viennent les récupérer mais nous n'avons pas beaucoup de contacts ou échanges avec les familles pendant ces instances.

Il est donc très difficile d'associer les parents. Quand ils les déposent ou viennent les récupérer, ils échangent peu avec les encadrants, et ne sont pas très réceptifs pour partager des activités avec leurs enfants.

Quand ils les déposent, ils sont généralement pressés de rentrer pour s'occuper du reste de la famille ? Et quand ils viennent les rechercher ils sont également pressés car ils doivent continuer leurs tâches quotidiennes.

AXE 2 : Proposer une réponse adaptée aux besoins et aux attentes des familles

#### **FICHE : Accueil des enfants en situation d'handicap**

##### -Objectifs de l'action :

- *Améliorer la qualité d'accueil des enfants en situation de handicap dans nos centres de Loisirs.*
- *Favoriser l'inclusion et la participation des enfants aux activités.*
- *Faciliter l'accueil des enfants et de leur famille au sein de nos structures.*

##### -Évaluation qualitative :

Nous pouvons dire que nos objectifs sont atteints. En effet, nous avons amélioré la qualité d'accueil, favorisé l'inclusion et la participation des enfants mais aussi facilité l'accueil des enfants et de leurs familles. Il y a eu une co-construction avec la famille et nous sur le futur accueil de l'enfant. Ce protocole d'accueil a permis de mieux connaître les difficultés ou le handicap de l'enfant et de pouvoir ensemble travailler sur un accueil adapté et qu'il puisse garantir la sécurité des enfants accueillis ainsi que celle des enfants porteurs de handicaps.

Le fait de travailler avec des animateurs contractuels, des animateurs que nous commençons à connaître, et certains d'entre eux dégagent une certaine sensibilité à l'accueil de l'enfant différent, nous nous sommes donc appuyés sur eux.

Mais il serait intéressant que d'autres animateurs soient formés pour ces accueils spécifiques. Que notre centre de loisirs ne devienne pas un centre spécialisé mais que l'on puisse aborder l'accueil spécifique avec plus de technicités et donc plus de sérénité. Mais c'est souvent difficile de le faire avec nos équipes d'animateurs qui sont en contrat d'engagement éducatifs qui sont là que sur une petite période.

Cette année, pour certains enfants, nous avons souhaité rencontrer (famille et directeur), à chaque période de petites vacances et lors de la période estivale pour faire le point sur ce que nous allons proposer en terme de sortie et d'échanger avec la famille sur comment nous voyons l'accueil de l'enfant sur telle ou telle période.

C'est un moment que la famille apprécie beaucoup car ils sentent bien que leurs enfants ont leurs places au sein du groupe et que l'on essaye de tout faire pour qu'ils se sentent bien.

Cette action est pour nous l'expression même du vivre ensemble

AXE 2 : Proposer une réponse adaptée aux besoins et aux attentes des familles

#### **FICHE : Accueil des enfants placés sous la protection de l'ASE**

##### -Objectifs de l'action :

- *Favoriser l'inclusion et la participation des enfants*
- *Faciliter l'accueil des enfants et de leur famille.*

##### -Évaluation qualitative :

Les familles cherchent vraiment un mode de garde à la journée ce que propose la structure Perret / Autissier.

L'année dernière nous avons évoqué que dans nos Centres de Loisirs et surtout pour la structure Perret/Autissier, site où il y a beaucoup plus d'enfants placés qu'au Centre Anne Frank, qu'il y avait beaucoup d'allers et venues pour les nombreux rendez-vous que les enfants avaient avec leurs familles, et qu'il était donc difficile pour nous de jongler avec ces entrées et ses sorties. Nous avons donc travaillé avec l'équipe de responsables sur un accueil cadré où les entrées et les sorties ne pouvaient plus se faire à la dernière minute (sauf urgence). Si l'enfant avait rendez-vous par exemple à

15h, l'enfant devrait être récupéré à 12h ou à 13h30-45 au retour de la pause méridienne, et non à 14h45, moment où l'enfant serait en activité et donc aurait pu gêner le bon déroulement de celle-ci. Mais aussi pour le bien-être de l'enfant qui n'est plus obligé de quitter en plein milieu son activité, ses copains que ce soit en structure ou en salle des sports par exemple ou même en sortie.